

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-3411/18/BM

■ Approbation d'une convention cadre pluriannuelle de partenariat liant la Métropole Aix-Marseille Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA

MET 18/6229/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'artisanat, avec 35 000 entreprises et 6 5000 emplois directs, représente 80% des activités constituant l'économie de proximité (métiers de bouche, métiers du bâtiment, métiers des services aux particuliers et aux entreprises) sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA est un acteur essentiel au renforcement du positionnement économique de proximité du territoire métropolitain.

Conformément à son agenda du développement économique, voté en Conseil métropolitain le 30 mars 2017, la Métropole a notamment pour objectif de :

- construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat,
- soutenir l'activité économique de proximité en facilitant la vie des entreprises.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CMAR PACA souhaitent, au regard de leurs compétences respectives en matière de développement économique, renforcer leur synergie afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire en renforçant leur collaboration. Ce souhait se traduit par :

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Mars 2018

- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement communes en faveur des entreprises artisanales,
- des échanges d'informations et partages de données autour de projets de développement local et d'aménagement du territoire.

Reconnaissant leurs enjeux partagés et/ou complémentaires, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CMAR PACA souhaitent ainsi unir leurs efforts afin de co-construire une stratégie de soutien à l'activité économique de proximité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la Métropole et la CMAR PACA afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire,
- Le souhait commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la CMAR PACA de soutenir l'activité économique de proximité,
- L'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence délibéré le 30 mars 2017,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA afin de soutenir l'activité économique de proximité et développer l'artisanat du territoire.

Article 2 :

Est approuvée la convention cadre pluriannuelle liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA ci-annexée qui s'achèvera le 31 décembre 2020.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY